



Surendettement : remboursement anticipé

Par **Drine36**, le **15/12/2012** à **14:18**

Je n'ai toujours pas reçu de réponse à ma question du 11 décembre 2012 !

Pourriez-vous me donner votre avis rapidement car j'aimerais clore mon dossier avant le 31 décembre prochain .

Merci d'avance .

Par **amajuris**, le **15/12/2012** à **14:39**

avec un petit bonjour, vous auriez eu peut être une réponse.

ce sont des bénévoles qui répondent quand ils le veulent sur les sujets qu'ils connaissent. donc sur un site comme celui-ci, la réponse n'est pas assurée ce qui est normal vu le prix payé.

sinon trouvez un autre site ou consultez un avocat en ligne par exemple (voir les pub).
cdt

Par **Drine36**, le **16/12/2012** à **16:56**

Merci pour votre message surprenant à défaut de réponse !

Voir mon message du 11 décembre où mon texte débute bien par bonjour ...ce qui me paraît évident !

Mais , si je comprends bien , le conseil juridique n'est pas gratuit comme précisé sur le site

puisque'il est conseillé de prendre un avocat .
Désolé pour le dérangement et , merci quand même !!!

Avec mes salutations à amatjuris .

Par **Marion2**, le **16/12/2012** à **17:58**

Bonsoir Drine36,

J'ai bien l'impression que vous n'avez pas compris la réponse de amatjuris.....

Bien sûr ce forum est gratuit !!!

Cordialement.